

Recommandation 30

Etant donné que les mines terrestres antipersonnel représentent un danger de mort quotidien dans de nombreux pays vers lesquels les réfugiés fuient et/ou reviennent, le HCR et les ONG doivent : a) continuer à encourager l'organisation et le financement international de programmes humanitaires de déminage et d'élimination des mines, ainsi que de programmes d'assistance et de rééducation pour les victimes; b) maintenir leur appui aux campagnes internationales en cours qui appellent à une interdiction totale de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation des mines terrestres.